

La lettre du MAIRE

**JANVIER
2023**

La lettre du Maire - Janvier 2023
Date de dépôt légal : Janvier 2023
Directeur de publication : Pascal Montécot
Rédaction : Mairie de Pélissanne
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie Vallière
163 avenue du Luxembourg - 13140 Miramas
Distribution : Distripub - Tirage: 5400 exemplaires



ÉDITO

Chères Pélissannaises, Chers Pélissannais,

Tout d'abord, je tiens à renouveler à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2023, qu'elle vous soit douce et heureuse à Pélissanne.

Dans ce nouveau numéro de la lettre du Maire destiné à vous rendre compte des décisions et orientations prises pour la Ville, je vous propose un résumé des délibérations les plus remarquables entérinées au cours du Conseil municipal du 16 décembre dernier. L'incertitude des temps qui prévaut aujourd'hui dans notre pays ne doit pas nous empêcher d'agir ici, pour Pélissanne, bien au contraire. Nous continuerons donc de dérouler notre action, en l'adaptant bien sûr aux réalités auxquelles nous sommes confrontés et toujours dans l'intérêt général.

D'ailleurs, la solidarité, valeur forte qui caractérise les pélistannais au quotidien s'est encore révélée récemment. Je profite de ces quelques lignes, pour remercier l'association la Fontaine aux 1000 bonheurs qui, en cette fin d'année, par son activité, a fait don de 15.000 euros au Centre Communal d'Action Sociale en faveur des personnes vulnérables.

Dans l'attente forte de vous retrouver très prochainement et avec tout mon dévouement,



Pascal Montécot
Maire de Pélissanne
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

C'est le Conseil Municipal le plus important de l'année qui s'est tenu le vendredi 16 décembre dernier puisqu'il s'agissait de la présentation et du vote du budget 2023 de notre ville. La municipalité a adopté plusieurs mesures significatives dont voici le détail :

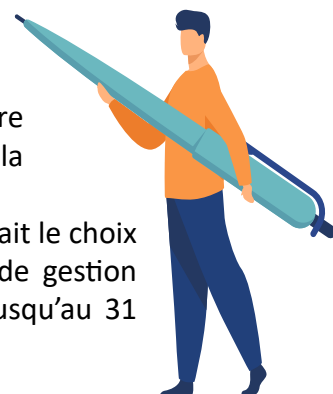
COMPÉTENCES MÉTROPOLE

En application de la loi 3DS, de nombreuses compétences métropolitaines ont fait l'objet de discussions pour déterminer leur intérêt métropolitain et permettre de rendre aux communes les compétences dites "de proximité" si elles en manifestaient la volonté.

Détenant la technicité nécessaire, la ville de Pélissanne a souhaité garder sa voirie communale afin d'en assurer la veille et l'entretien quotidien.

Nous conserverons donc notre réactivité importante pour la sécurité de nos habitants.

En outre, la Ville a également fait le choix de conserver la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2026.



BUDGET

Budget 2022

Malgré les hausses successives des coûts de l'énergie et des matières premières, de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ainsi que l'augmentation du SMIC décidé par l'Etat, notre budget de fonctionnement 2022 demeure à l'équilibre, grâce à un ambitieux plan de sobriété développé par la ville. Il se décline en trois axes :

- Sobriété énergétique
- Préservation de la biodiversité et de nos ressources naturelles en cette période de bouleversements climatiques
- Réduction de notre participation financière, notamment dans l'organisation de nos manifestations avec nos associations Pélissannaises.

Il est à noter que l'ensemble des services municipaux a été force de proposition dans la rédaction et la mise en œuvre de ce plan.



Budget de fonctionnement 2023

Le budget primitif de fonctionnement 2023 est également présenté à l'équilibre pour un montant total de 13.190.000 €. Nous pouvons noter une baisse de 3.6 % par rapport au budget 2022, ce qui démontre notre souhait de contenir ces dépenses et de gérer au mieux les deniers publics sans augmenter la pression fiscale communale sur nos concitoyens car chaque euro compte.

■ Budget d'investissement 2023

Malgré ce contexte difficile, la ville est fière de présenter un budget d'investissement ambitieux et mesuré. En effet, en 2023, 6,2 millions d'euros seront alloués au lancement de projets structurants pour notre commune et qui amélioreront durablement le cadre de vie des Pélistannais, tels que :

- Le lancement du projet de construction d'un **complexe omnisport (COSEC)** qui a pour objectif de créer un nouvel équipement sportif couvert à destination de multiples utilisateurs sportifs, scolaires et périscolaires. Le gymnase, avec une grande salle comprenant un mur d'escalade et une tribune d'environ 100 places, pourra accueillir les activités suivantes : volley-ball, hand-ball, basket-ball, badminton, escalade ;
- Le lancement de plusieurs **projets de voirie** comme l'aménagement de la route d'Aurons avec la création d'un giratoire afin de sécuriser l'espace et la suite de la requalification de la rue de la République ;
- Des aménagements qualitatifs sur l'espace de la Prouvenque: création d'un **Camping-Car Park**, plantation d'un **arboretum** en lien avec le CMJ, aménagement d'une **piste d'apprentissage vélo**.
- L'investissement de **panneaux photovoltaïques** sur plusieurs bâtiments publics (le Multi-Accueil et

l'École du Plan de Clavel) afin de réduire de manière significative le budget alloué à la consommation électrique et poursuivre nos actions en matière de développement durable.

- Le remplacement de l'éclairage public classique par des **dispositifs LED et d'outils de télégestion**.

Car, nous le savons tous, l'investissement public, c'est avant tout de l'économie locale, du travail et des emplois.



■ Subventions 2023 aux associations

C'est un vrai choix politique que de soutenir nos associations dans le contexte que nous connaissons tous. La municipalité a ainsi décidé de leur maintenir un haut niveau de soutien s'élevant à 322.600 €, soit une enveloppe identique à celle de 2022.

Il est important de noter que certaines d'entre elles

ont accepté de diminuer le montant de leur demande afin que d'autres puissent engager de nouveaux projets.

C'est toute la solidarité Pélistannaise qui s'illustre ainsi.



FUSION ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES DU PLAN DE CLAVEL

Dans la continuité des actions déjà entreprises à Pélistanne en matière d'éducation, la Municipalité a souhaité la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire du Plan de Clavel à compter de la rentrée de septembre 2023 et en accord avec l'inspection académique.

Cette fusion des deux écoles du Plan de Clavel en une seule école Primaire s'ancre dans un contexte de simplification administrative et de mutualisation des moyens qui permettra d'assurer plus sereinement la continuité pédagogique des élèves.

RAPPEL AGENDA

JANVIER

- Samedi 21 janvier - 18h
Nuit de la lecture, Médiathèque
- Les -M-usicales, tous les samedis à 17h00
au conservatoire de Musique -M-

- Vendredi 27 Janvier
-19h30 - Projection du film L'Oulipo court les rues
de la Métropole Aix-Marseille - Médiathèque
- 21h - Concert Big band -Salle Malacrida

FÉVRIER

- Dimanche 5 février - Ronde des Costes
- Samedi 18 février Carnaval, Parc Roux de Brignoles



LIBRE EXPRESSION

LES ÉLUS DU GROUPE «ENSEMBLE VIVONS PÉLISSANNE»

À l'aube de cette nouvelle année qui verra la poursuite de notre programme d'actions avec la garantie de finances saines, nous vous réitérons tous nos vœux de bonheur pour perpétuer ce bien vivre ensemble, spécificité de Pélissanne.

Nous avons la chance de vivre dans un cadre préservé où les investissements votés demeurent conséquents et où la solidarité tant sur le plan social, qu'intergénérationnel, nous porte au quotidien.

Une municipalité efficace ce sont des femmes et des hommes aux compétences variées mais c'est avant tout une équipe soudée, responsable et stable qui travaille à l'unisson pour l'intérêt général. Après une vie festive retrouvée, les réunions publiques vont pouvoir reprendre pour vous permettre d'être encore et toujours présents au centre de notre vie démocratique.

C'est la perpétuelle recherche de cette combinaison entre écoute et action qui animera encore notre équipe pour cette année 2023.

LES ÉLUS DU GROUPE «RÉUNIR PÉLISSANNE»

- «Pélissannaises, péliissannais,
- En cette période d'instabilité socio-économique,
- nous pensons tout particulièrement aux foyers péliissannais en difficulté.
- Parce qu'il n'y a aucune honte à se faire aider, nous les incitons à se rapprocher du CCAS qui pourra leur proposer, s'ils y sont éligibles :
- des aides au chauffage, 220€ par dossier,
- des bons alimentaires,
- des tickets cantine,
- diverses aides eau,électricité,loyer,etc.
- Tous nos meilleurs voeux solidaires pour cette année 2023»

LES ÉLUS DU GROUPE «S'UNIR POUR PÉLISSANNE»

- 2023 débute. Afin de mieux faire entendre votre voix et pour que Pélissanne reste agréable à vivre, faites-nous remonter vos remarques ou propositions.
- Dans cette attente nous vous souhaitons une année exceptionnelle.